Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 035-200095347-20260929-DEL232026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DE BAIN

Date de convocation
21 septembre 2026

Délibération N° 23-2026

Délibération affichée le
30/09/2026

Nombre de délégués
en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 15 Pour

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du COMITE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PAYS DE BAIN, légalement convoqué le 21 septembre 2026, se sont réunis au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Nicolas PASDELOU, Président.

Etaient présents : Nicolas PASDELOU, Jean-François TRIHAN, Bernard FERRAND, David CHAUVIN, Loïc LEMAU, Pascal HAMON, Nadine CHOQUET, Frédérick BELLEIL, Nicolas MONVOISIN, Rémi PITRE, Christian VOLAND, Armelle DE GOUYON, Jean-Paul HELUARD, Pascal HOUDELINE (suppléant), Philippe LEGAY (suppléant).
Absents représentés : David JUGAN, représenté par M. Pascal HOUDELINE (suppléant) ; Frédéric MARTIN, représenté par M. Philippe LEGAY (suppléant)
Absents excusés : Odile MAUNY
Absents : Romain GEFFRIAUD, Tony LUCO, Marc TRICHET
Secrétaire de séance : HOUDELINE Pascal, à l'unanimité.

OBJET : Rapports du délégataire SAUR et Comptes de surtaxe 2025

La Loi N°95-127 du 08/02/1995 et l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité un rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public et une analyse de la qualité du service (cf rapport du délégataire 2025 joint en annexe).
Ce rapport comprend également le compte de surtaxe que le comité syndical doit adopter. (cf analyse des comptes de surtaxes 2025 ci-joints en annexe)

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de surtaxes pour l'année 2025 tels que joints en annexe à la présente délibération et prend acte de la présentation des rapports du délégataire du service eau potable (SAUR) pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas PASDELOU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PAYS DE BAIN
BAIN DE BRETAGNE